

Conditions Générales de Vente (CGV)
Société par Action Simplifiée (SAS) Start !

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Ventes autrement appelé CGV dans ce document, sont établies afin d'assurer, en dehors des obligations légales (Code du commerce,...), la transparence concernant les pratiques commerciales de l'entreprise.

Partie 1 : Dispositions générales

Article 1 : Champ d'application

Les CGV sont applicables UNIQUEMENT sur le territoire Français, les DOM TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse et l'Andorre sans limitation de durée. En outre les CGV sont uniquement applicables aux clients de la Société.

Article 2 : Clauses limitatives

Les CGV interviennent dès lors qu'une vente est réalisée ou prévue par le client. En outre les CGV peuvent faire intervenir un contrat complémentaire afin d'apporter plus de précisions sur la prestation ou la vente et éventuellement modifier certains articles présenté dans les CGV tout en étant régie par les clauses contractuelles.

Partie 2 : Dispositions commerciales

Article 3 : Conditions tarifaires

Les tarifs applicables sont présentés lors de l'élaboration d'un devis présenté à l'article 5.

Article 4 : Relations commerciales

Toute relations commerciales n'engagent ni l'entreprise ni le client dans un processus commercial. Seule la signature d'un devis, d'un contrat ou tout autre document commercial engage l'entreprise et son client sur les présentes CGV. La signature manuscrite ou la validation par mail équivaut à l'acceptation de tout document entre l'entreprise et son client.

Article 5 : Devis

Un devis correspond à une offre commerciale de la part de l'entreprise dont la durée est spécifiée sur le document et sous réserve de disponibilité des produits. Dans le cas où un produit ne serait plus disponible au moment de la commande, un produit de similaire doit être proposé. Cette modification doit être acceptée par le client pour être valide.

La validation d'un devis avec mention « bon pour accord » équivaut à un bon de commande, qui donnera lieu à une facture lors de la livraison et vaut acceptation des présentes CGV.

Article 6 : Commande

Un devis validé donne lieu à l'édition d'un bon de commande permettant d'en assurer le suivi jusqu'à la livraison. Sur demande le client peut connaître l'avancée de sa commande, et connaître l'estimation de sa date de livraison.

Article 7 : Facture

La facture rassemble l'ensemble des informations de la commande passée auprès de l'entreprise. La signature d'un bon de livraison auprès du transporteur est requise au moment de la livraison du/des produit(s) qui atteste de leur bonne réception. Il pourra également être facturé des frais de déplacement dans le cadre des prestations de services ainsi que des frais d'étude.

Article 8 : Ventes de marchandises

L'entreprise reste propriétaire des produits vendus jusqu'au paiement intégral de la part du client. Par ailleurs, la disponibilité des produits dépend de la disponibilité en stock auprès des fournisseurs. Dans le cas où un produit ne serait plus disponible, un produit similaire est proposé sans changement de prix pour le client conformément à l'article 5 des présentes CGV.

Article 9 : Livraison en France métropolitaine (Hors DOM TOM et International)

Les conditions relatives à la livraison sont convenues lors de l'édition du devis. Cela comprend les délais de livraison, le prestataire de livraison (si ce n'est pas le client lui-même) ainsi que les frais de ports afférents à la commande réalisée. Les tarifs appliqués dépendent du mode de livraison, du montant de la commande et du conditionnement du/des produits (Taille et poids). Les dépassements de délais de livraison ne peuvent donner lieu à des dommages-intérêts, à un refus des marchandises ou à une annulation des commandes en cours. Les cas de force majeure délient l'entreprise de toute obligation de livraison des produits commandés. Les produits sont expédiés conformes.

Dans le cas où le produit serait livré défectueux, une réclamation par mail devra être effectuée auprès du prestataire de livraison selon les délais du prestataire ainsi qu'auprès de l'entreprise dans un délai de 15 jours. Passé ce délai toute indemnisation serait impossible. Ces problèmes ne peuvent donner lieu à des dommages-intérêts ou à une annulation de la commande en cours. L'entreprise proposera une solution d'échange ou de réparation à sa discrétion dans les plus brefs délais.

Article 10 : Livraison en DOM TOM (Hors France métropolitaine et International)

Toute livraison à destination des DOM TOM prévalent sur les dispositions de l'article 9 et 11 en raison des spécificités géographiques.

Les expéditions sont confiées par l'entreprise au transporteur le plus adapté aux particularités géographiques dont les frais de ports, assurance comprise, sont étudiés au mieux et spécifiés au client avant sa commande.

La facturation se réalise Hors Taxes conformément aux règles sur les exportations.

Les frais de douanes et autres formalités douanières sont à la charge exclusive du client.

Les dépassements de délais de livraison ne peuvent donner lieu à des dommages-intérêts, à un refus des marchandises ou à une annulation des commandes en cours. Les cas de force majeure délient l'entreprise de toute obligation de livraison des produits commandés. Les produits sont expédiés conformes.

Dans le cas où le produit serait livré défectueux, une réclamation par mail devra être effectuée auprès du prestataire de livraison selon les délais du prestataire ainsi qu'auprès de l'entreprise dans un délai de 15 jours. Passé ce délai toute indemnisation serait impossible. Ces problèmes ne peuvent donner lieu à des dommages-intérêts ou à une annulation de la commande en cours. L'entreprise proposera une solution d'échange ou de réparation à sa discrétion dans les plus brefs délais.

Article 11 : Livraison à l'international (Hors France métropolitaine et DOM TOM)

Toute livraison à l'internationale prévalent sur les dispositions de l'article 9 et 10 en raison des spécificités géographiques.

Les expéditions sont confiées par l'entreprise au transporteur le plus adapté aux particularités géographiques dont les frais de ports, assurance comprise, sont étudiés au mieux et spécifiés au client avant sa commande.

La facturation se réalise Hors Taxes conformément aux règles sur les exportations.

Les frais de douanes et autres formalités douanières sont à la charge exclusive du client.

Les dépassements de délais de livraison ne peuvent donner lieu à des dommages-intérêts, à un refus des marchandises ou à une annulation des commandes en cours. Les cas de force majeure délient l'entreprise de toute obligation de livraison des produits commandés. Les produits sont expédiés conformes.

Dans le cas où le produit serait livré défectueux, une réclamation par mail devra être effectuée auprès du prestataire de livraison selon les délais du prestataire ainsi qu'auprès de l'entreprise dans un délai de 15 jours. Passé ce délai toute indemnisation serait impossible. Ces problèmes ne peuvent donner lieu à des dommages-intérêts ou à une annulation de la commande en cours. L'entreprise proposera une solution d'échange ou de réparation à sa discrétion dans les plus brefs délais.

Partie 3 : Dispositions financières

Article 12 : Moyens de paiement

Les clients peuvent payer au choix :

- Espèce (dans la limite légale),
- Chèque,
- Virement (sur demande de RIB)

Les clients peuvent payer sur demande (selon acceptation ou non de la part de l'entreprise) :

- En plusieurs fois sans frais détaillé en article 15
- Par Paypal
- Par carte bancaire

Article 13 : Modalité de paiement

Spécifié sur le devis en fonction du client, le paiement se fait comptant et au moment de la commande sans informations spécifiques et pour les nouveaux clients. Des délais spécifiques peuvent être accordés et notés explicitement sur le devis réalisé.

Article 14 : Retards de paiement

En cas de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 € est appliquée pour frais de dossier par facture en retard de paiement.

Il est également appliqué un taux de pénalité de retard conformément au taux d'intérêt légal appliqué au tarif TTC de la facture ainsi que d'éventuels dommages et intérêts subis.

Article 15 : Paiement en plusieurs fois sans frais

L'entreprise n'a pas vocation à agir comme un établissement financier. Les paiements en plusieurs fois sans frais doivent être considérés comme une facilité de paiement. Comme toute facilité de paiement, elle doit être accordée par l'entreprise et ne comporte donc pas de caractère obligatoire.

Dans le cas où le paiement en plusieurs fois est accordé, le client devra se conformer aux règles émises par l'entreprise (mode de paiement, conditions, délais, etc).

La limite maximale du nombre de mensualités est de 4 mois et se fait par chèque.

Pour que la commande soit validé lors d'un paiement en plusieurs fois sans frais la première mensualité doit être encaissée et les chèques restants réceptionnés.

Partie 4 : Dispositions relatives au Service-Après-Vente (SAV)

Article 16 : Garanties courantes

Chaque vente dispose d'un délai de garantie de base sauf mention contraire sur les documents commerciaux qui prévalent sur obligations ci-dessous :

- En ce qui concerne l'entreprise
 - Durée : 2 ans à date de facture
 - Modalités : Remplacement à neuf ou réparation
 - Délai de prise en charge : 1 semaine
- En ce qui concerne les fabricants (Au-delà du délai légal de 2 ans)
 - Durée : Selon chaque produit à date de facture
 - Modalités : Selon le souhait du fabricant
 - Délai de prise en charge : Selon le fabricant

Articles 17 : Conditions de retour et Délai de rétractation

Chaque client dispose d'un délai de 14 jours à compter de la réception de sa commande pour demander un retour d'un ou de plusieurs produits. Les produits retournés doivent être réceptionnés dans les 14 jours suivant la demande de retour. Chaque demande de retour reste à la charge du client.

Le retour est impossible dans les cas suivant :

- Conceptions informatiques assemblées par l'entreprise en raison de la loi ci-dessous :
 - L 121-21-8 3° en raison de la personnalisation nette du produit commandé.
- Abus de la part du client ou tentative d'arnaque
- Casse ou détérioration d'un ou plusieurs produits de la commande

Article 18 : Services après-vente (SAV)

Le SAV mis en place par l'entreprise Start prend en charge les frais de réparation directement lié au produit vendu et dont la seule faute provient de l'entreprise. La prise en charge est automatiquement refusée dans le cas d'une mauvaise utilisation des produits de la part du client.

Article 19: réclamation éventuelle

Pour toute réclamation, un message doit être adressé par courrier postal :

À l'attention du service réclamation
7 rue du docteur Girbal
Chanteperdrix Bat C3
13010 Marseille

Ou par mail à l'adresse suivante : contact@start-it.fr

Partie 5 : Clauses légales

Article 20 : Consultation

Les présentes CGV tout comme les mentions légales peuvent être consultables sur notre site internet www.start-it.fr

Article 21 : CNIL – Données personnelles

L'entreprise Start n'a pas vocation à collecter des données à caractère personnel dans un but commercial (vente de données client par exemple). Toutefois, dans nos relations commerciales des données personnelles sont en effet collectées ; Ces données servant uniquement à établir les documents commerciaux et contractuels, vous disposez tout de même du droit commun établi par la CNIL vous permettant d'avoir accès à vos informations, de les rectifier ou de les supprimer sur simple demande auprès de nos services.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à l'entreprise par téléphone ou par courrier simple.

Les informations relatives aux déclarations à la CNIL sont disponibles sur les mentions légales du site internet : www.start-it.fr

Partie 6 : Clauses complémentaires

Article 22 : Force juridique des présentes CGV

Les présentes CGV établissent de manière générale l'ensemble des relations commerciales de l'entreprise. Toutefois, il pourra être établi un contrat en sus qui donnera des précisions ou modifiera certains articles des présentes CGV. Seuls les articles de la partie 5 et 6 ne pourront pas être modifiés du fait de leur obligation légale.

Article 23 : Modifications ultérieures

Les CGV ainsi établies peuvent être modifiées à tout moment et unilatéralement. Toutefois l'acceptation des présentes CGV seront de nouveau nécessaire de la part du client par signature des documents commerciaux.

Article 22 : Tribunal compétent

En cas de litige, le tribunal compétent est le tribunal de commerce de Marseille.

Fait à Marseille Le : 16/10/2017

Société par Action Simplifiée - Start !
Validé par le Président Directeur Général